



Information aux salariés et vérification de leur inscription **du 8 au 26 janvier**

ELECTIONS TPE : COMMENT DEPOSER UN RECOURS GRACIEUX ?

Vous avez travaillé entre le 1^{er} et le 31 décembre 2019 dans une structure de moins de 11 salarié.e.s et vous n'apparaissez pas sur les listes électorales ? Pas de panique, vous pouvez jusqu'au 26 janvier déposer un recours gracieux. ATTENTION ! Passée cette date, et même si vous êtes en droit de participer à l'élection, vous ne pourrez plus déposer de recours.

Avant de commencer, merci de préparer les éléments suivants :

- Un scan ou une photo (de bonne qualité) de votre **pièce d'identité** ;
- Une **attestation de domicile de moins de 3 mois** (eau, gaz, électricité, abonnement internet, etc.) ;
- Un scan ou une photo (de bonne qualité) d'une **fiche de paie datant du mois de décembre 2019**. C'est elle qui va vous permettre de prouver que vous êtes bel et bien électeur.rice.

Étapes du recours gracieux :

- 1) Retourner sur le [moteur de recherche](#). Là vous indiquez les renseignements vous concernant (si vous ne connaissez pas le numéro de convention collective vous concernant, ce n'est pas grave, cela ne bloque pas la recherche), vous cliquez sur « rechercher »
- 2) Une page va s'afficher, vous indiquant qu'il « n'y a pas de résultat pour cette recherche » :



A partir de cette page, vous pouvez « demander une inscription ».

3) Une nouvelle page s'affiche :

Cliquez sur les options vous concernant.

4) Une première page « état civil » s'affiche, renseignez les informations vous concernant (nom, date de naissance, adresse, etc.), cliquez sur « suivant »



5) Une autre page s'affiche :

Demande d'inscription sur la liste électorale

Renseignez les informations d'inscription sur la liste électorale, relatives à l'emploi principal occupé par l'électeur en décembre 2019.

Informations électorales relatives à l'emploi occupé en décembre 2019

Département de votre employeur * Région de l'employeur ⓘ

Ex : Cher

Convention collective * ⓘ

Ex : 0650 - CCN des ingénieurs et cadres de la métallurgie

Collège * ⓘ

Non-cadre Cadre

Précédent Suivant

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour remplir cette page sur votre contrat de travail ou votre bulletin de salaire (sachez qu'il est obligatoire pour un employeur de préciser la convention collective dont il relève. S'il n'y a pas cette mention sur votre bulletin de paie ou votre contrat, alors cet employeur est en infraction avec la loi).

6) Vous n'avez plus qu'à télécharger les pièces justificatives que vous avez déjà préparées et à cliquer sur « suivant »

Demande d'inscription sur la liste électorale

Pour justifier votre demande, veuillez joindre les pièces demandées ci-dessous, recto/verso s'il y a lieu. Ces pièces permettront aux services de la Direction générale du travail de vérifier que les conditions sont remplies pour procéder aux modifications demandées.
Type de fichier accepté : jpeg, png ou pdf - Poids maximum par pièce : 5 Mo

Justificatifs obligatoires* (3) *Champs obligatoires

Pièce d'identité ou titre équivalent* ⓘ [Ajouter un document](#)

Bulletin de paie du mois de décembre 2019* ⓘ [Ajouter un document](#)

Justificatif de domicile* ⓘ [Ajouter un document](#)

Justificatifs complémentaires

Autres documents ⓘ [Ajouter un document](#)



7) Cette page s'affiche ensuite :

ÉLECTIONS TRAVAILER ou VIVRE!
DU SPECTACLE
TRES PETITES ENTREPRISES

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉLEC
Salarié

Espace électeur

Rechercher

Accueil Pourquoi voter ? Qu

Résultat de la recherche

Il n'y a pas de résultat pour cet

Vérifiez que vous avez correctement
mois de décembre 2019.
Si les informations saisies sont exactes

1. Vérifiez que le salarié respecte le
2. Cliquez ci-dessous sur "Demande

- Attention ! Après le 27 janvier, la

Vous avez également la possibilité

Pour plus d'informations, [consultez](#)

Suivi de la demande

Pour finaliser votre demande, indiquez une adresse courriel de suivi. L'accusé de réception et la réponse à votre demande seront envoyés à l'adresse indiquée.

Vous ne possédez pas d'adresse courriel ? Consultez le [Centre d'aide](#)

Adresse courriel de suivi * *Champs obligatoires

Saisissez votre adresse courriel

Veuillez confirmer l'adresse courriel *

Confirmez votre adresse courriel

Je reconnais être informé que les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de ma demande et seront utilisées et conservées exclusivement dans ce cadre. J'ai pris connaissance de la [politique en matière de données personnelles](#).

Je souhaite recevoir des informations et alertes relatives au vote. Je pourrai me désabonner à tout moment à l'aide du lien de désinscription contenu dans les courriers électroniques reçus.

emploi principal du salarié au

anvier :

Vers le haut

Nous vous conseillons de cocher la case « je souhaite recevoir des informations et alertes ». De la sorte, quand le scrutin sera ouvert le 22 mars prochain, vous recevrez directement un e-mail pour voter.

Et la suite ? Le ministère du Travail a 10 jours pour donner suite à votre recours. Si vous n'obtenez pas de réponse sous 10 jours, c'est que votre demande a été refusée.

Toutefois, si vous obtenez une réponse négative, nous vous invitons tout de même à nous contacter directement pour que nous puissions voir ce qui a bloqué.

Et... votez Cgt !